

République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE WIDEHEM

Séance du lundi 27 mars 2023

Date de la convocation: 20/03/2023

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre LEQUIEN,

Présents : 10

Présents : Pierre LEQUIEN, Roland DUHAMEL, Jeanine DELRUE, Alain SALOMON, Marie-Noëlle ANQUEZ, Dominique BAHEUX, Jean-François CATEAU, Sandrine CREPIN, Thomas MEURICE, Guillaume WALLOIS

Votants : 11

Représentés : Serge LHOTELLIER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jeanine DELRUE

DE_2023_07 - Objet : DELIBERATION CONERNANT UN AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DIT "PARC EOLIEN DU MONT HUET "SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE LONGVILLIERS ET CORMONT

Vu l'Arrêté Préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la SAS ESCOFI en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien du Mont Huet » sur le territoire des communes de Longvilliers et de Cormont.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête,

Monsieur le Maire, informe donc le Conseil municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet,

Après délibération, le Conseil municipal émet un avis FAVORABLE pour le projet du Parc éolien du Mont Huet présenté par SAS ESCOFI.

Fait et délibéré à Widehem,
Les jours mois et an susdits.
Le Maire,
Pierre LEQUIEN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

